

SAINT GAL - COMMUNE

Séance du 12 avril 2024

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 08/04/2024

Le douze avril deux mille vingt-quatre à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER

Présents : 7

Présents : Monsieur Jean-Luc GOAREGUER, Madame Elise BOUQUET, Madame Chrystel VALLY, Madame Nadine BEAUFILS, Madame Laure LAMETH, Monsieur Stéphane DIET, Monsieur René AMARGER

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Représentés :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Laure LAMETH

Objet : Vote du budget primitif 2024 - SAINT GAL - 2024_DE_012

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune SAINT GAL,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SAINT GAL pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 741 538,84 €

En dépenses à la somme de : 741 538,84 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	54 205,85 €

Chapitre	Libellé	Montant
012	Charges de personnel, frais assimilés	47 725,00 €
014	Atténuations de produits	12 173,00 €
023	Virement à la section d'investissement	137 454,00 €
65	Autres charges de gestion courante	38 311,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		289 868,85 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	75 031,72 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 164,00 €
73	Impôts et taxes	63 199,00 €
74	Dotations et participations	53 861,58 €
75	Autres produits de gestion courante	38 611,00 €
76	Produits financiers	1,55 €
77	Produits spécifiques	49 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		289 868,85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	15 056,78 €
100	Rénovation église	59 132,66 €
102	Efficacité thermique, Oustalou	126 705,00 €
104	Efficacité thermique, Presbytère	146 606,00 €
105	Programme de voirie SDEE 2024	10 000,00 €
106	Acquisition foncière TRAUCHESSEC le	1 014,00 €

Chapitre	Libellé	Montant
	Choisinets	
107	Travaux bâtiments	20 000,00 €
41	Acquisition materiel	12 764,14 €
61	Voirie rurale	8 449,88 €
95	Garage communal et aménagements	51 941,53 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		451 669,99 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	31 131,82 €
001	Solde d'exécution section investissement	3 772,87 €
021	Virement de la section de fonctionnement	137 454,00 €
100	Rénovation église	37 395,70 €
102	Efficacité thermique, Oustalou	69 941,00 €
103	Voirie SDEE 2023	2 000,00 €
104	Efficacité thermique, Presbytère	62 606,00 €
41	Acquisition materiel	400,00 €
95	Garage communal et aménagements	106 968,60 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		451 669,99 €

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Luc GOAREGUER

Le secrétaire,

Laure LAMETH

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22/ 04/ 2024
et publié ou notifié

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 22/04/2024

Date de reception de l'AR: 22/04/2024

048-214801532-2024_DE_012-DE

A G E D I